



Décision du MAIRE

N°2024-02

Objet : Réalisation d'une aire de stationnement Eco responsable

Exposé

Par délibération du 21 Mars 2020, le conseil communal a confié par délégation au Maire le soin « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;* ».

Le bureau d'étude Laurent VIAL a proposé un projet composé d'un plan et un DQE dans le cadre de la mission qui lui a été confiée. Le montant estimatif des travaux est de 149 977.50 € HT. Ce projet a été présenté à la commission travaux qui l'a validé.

La commune a sollicité l'aide de l'état au titre du fond vert pour un montant de 104 984,25€ (70%).

L'autofinancement de la commune sera de 44 993.25€(30%).

Décision

Compte tenu de ce qui précède, le Maire décide :

- **DE SOLLICITER** une demande de fond de Concours de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour un montant de 20 000 €

Fait à Allons,
Le 22 Novembre 2024
Le Maire,



Christophe IACOBBI